



NOTE D'INFORMATION RELATIVE AU CHANGEMENT DE PRESTATAIRE POUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE SUR VOTRE COMMUNE DE CHAUMES EN BRIE

Vous avez récemment été informé du changement de prestataire pour la gestion du service public de l'eau potable sur votre commune.

La Société **AQUALTER** a été retenue à la suite d'une procédure appel d'offres (Délégation de Service Public) portée par la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC).

Cette société assure le service depuis le 1^{er} janvier 2025 pour les tâches d'exploitations courantes, les recherches et les réparations de fuites, les urgences, la relève des compteurs et la facturation.

Les nouveaux tarifs pratiqués (pour la Part Délégataire Eau Potable) à compter de cette date seront les suivants :

- **Abonnement annuel : 45 € HT**
- **Prix au m³ : 2.0250 € HT**

Vous trouverez ci-dessous les prochaines échéances de facturation pour 2025, suite à ce changement d'opérateur pour la gestion de l'eau potable :

- Fin **janvier 2025**, l'ancien prestataire (**SUEZ**) va vous envoyer une facture d'arrêt de compte sur la base d'une estimation de votre consommation au 31/12/2024, sans abonnement,
- Courant **février 2025**, AQUALTER vous enverra une facture d'abonnement pour le premier semestre 2025, cette facture vous permettra d'obtenir votre nouvelle référence client et les références d'AQUALTER,
- Deuxième quinzaine de **juin 2025**, AQUALTER vous adressera une facture intermédiaire avec une estimation de vos consommations et l'abonnement pour le second semestre 2025,
- En **septembre-octobre 2025** se déroulera la relève annuelle des compteurs d'eau, un courrier d'information vous sera préalablement envoyé avec la date estimative de ce relevé,

- Deuxième quinzaine de **décembre 2025** vous recevrez une facture définitive basée sur vos consommations relevées ainsi que l'abonnement pour le premier semestre 2026.

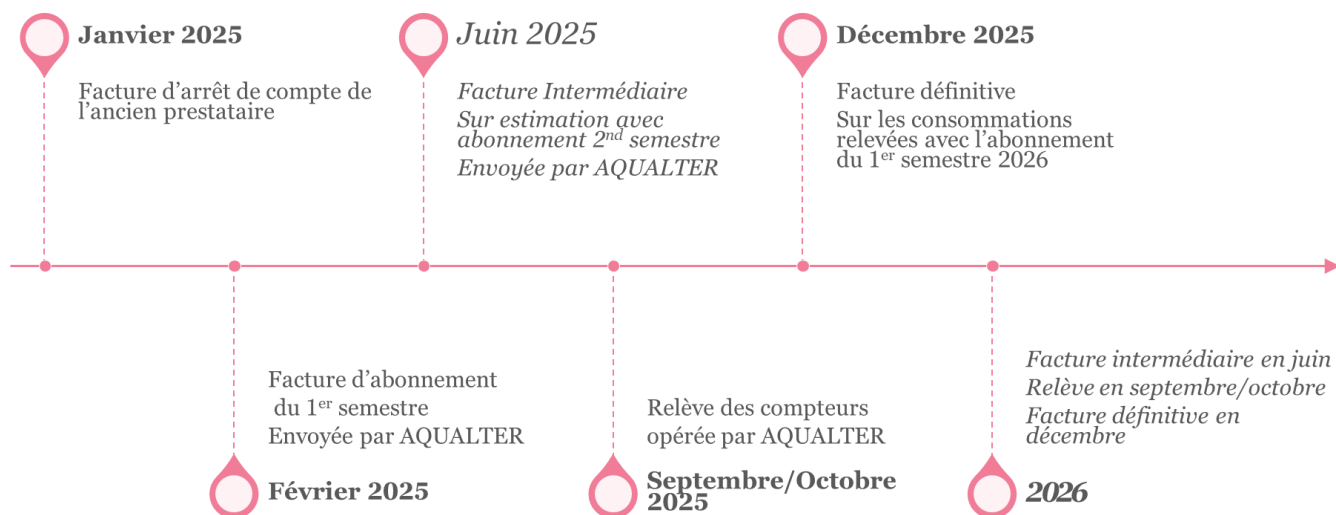
L'année 2026 se déroulera ensuite sur un rythme de facturation normal.

Nous vous conseillons d'opter dès maintenant pour la mensualisation ou le prélèvement automatique afin de faciliter vos paiements.

Il est également précisé que les factures qui vous seront adressées comprendront à la fois les redevances liées à la gestion de l'eau potable, mais également celles liées à la gestion de l'assainissement (si vous êtes raccordé au réseau d'assainissement collectif) : les services d'eau potable et d'assainissement vous seront facturés sur une seule et même facture globale.

Ainsi, il a été convenu qu'AQUALTER facturera les redevances eau potable, mais également les redevances perçues pour le compte du prestataire du service de l'assainissement et celles perçues par la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et les organismes publics (Agence de l'Eau).

En synthèse :



Pour contacter AQUALTER, un numéro unique : 02.37.88.08.07

Ou par messagerie à l'adresse suivante : **contact-chartres@aqualter.com**